

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 19 septembre 2016
à 19 heures
en Mairie**

Séance n° 07

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 15 septembre 2016
- Le compte-rendu est affiché le 23 septembre 2016
- Le nombre des membres en exercice est de : 14

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raymond PERRIN, Maire.

En présence de : Raymond PERRIN, Bernard VUITTENEZ, Philippe TRUCHE, Gaëlle GOFFREDO, Estelle TAILLARD, Julien MAIRE, Pascal MINARY, Frédéric PREVALET, Christophe PETIT, Maxime WENGER, Joël PERRIN, Christiane LACROIX.

Arrivée Estelle TAILLARD à 19h04

Absent : Peggy LONCHAMPT

Absents excusés : Nicolas BARBE donne pouvoir à M. Philippe TRUCHE

Mme Gaëlle GOFFREDO a été élue Secrétaire de Séance.

Ordre du jour :

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2016

- 1- Accueil périscolaire tarification
- 2- Retrait de la commune du syndicat d'électricité de Pontarlier
- 3- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- 4- Equipements sportifs – Aide régionale « BTP » - Convention
- 5- Décision modificative n°1 Budget général – solde opération Syded / place de la mairie
- 6- Décision modificative n°1 Budget caveaux – reprise déficit d'investissement de clôture 2015
- 7- Indemnité gardiennage de l'Eglise – Année 2016
- 8- Emploi de l'agent spécialisé des écoles maternelles
- 9- Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) – Année 2016
- 10- Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) – Année 2016
- 11- Rapport de l'eau 2015
- 12- Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier – 1^{er} semestre 2016
- 13- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 14- Compte rendu des commissions communales et intercommunales
- 15- Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Gaëlle GOFFREDO secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2016 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Arrivée Estelle TAILLARD à 19H04

Objet : Accueil périscolaire tarification

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 13 juin 2016, a été validée la tarification devant être mise en œuvre par l'ADMR pour l'accueil périscolaire classique, l'accueil extrascolaire et le TAP.

Il avait été décidé d'augmenter la participation des familles, en raison de la réduction des dotations de l'Etat et de la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement communales.

Compte tenu de l'évolution de ce dossier, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place de nouveaux tarifs et ce, à la suite des échanges avec l'association gestionnaire.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à l'ADMR d'appliquer les tarifs suivants joints en annexe :

LES PETITS CHAFFOYARDS
TARIFS ENFANTS DE CHAFFOIS
TARIFS PERISCOLAIRE - Rentrée 2016

Annexe au règlement de fonctionnement périscolaire 2016 - 2017

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	QF 0 € à 400 €	QF 401 € à 800 €	QF 801 € à 1200 €	QF 1201 € à 1600 €	QF Supérieur à 1601 €
Matin 7h à 8h30	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,49 €
Garde midi 11h45 à 12h15	1,17 €	1,28 €	1,39 €	1,57 €	1,63 €
Midi 11h45 à 13h30*	4,08 €	4,48 €	4,88 €	5,48 €	5,71 €
Soir 15h30 - 18h30 tarif à l'heure	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,49 €

* A ce tarif il faut ajouter le prix du repas (3,51 €)

Mercredi	QF 0 € à 400 €	QF 401 € à 800 €	QF 801 € à 1200 €	QF 1201 € à 1600 €	QF Supérieur à 1601 €
Garde midi 11h30 à 12h	1,17 €	1,28 €	1,39 €	1,57 €	1,63 €
Midi 11h30 à 14h00*	4,08 €	4,48 €	4,88 €	5,48 €	5,71 €
TAP 14h00 à 17h00	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	6,98 €

* A ce tarif il faut ajouter le prix du repas (3,51 €)

LES PETITS CHAFFOYARDS
TARIFS ENFANTS EXTERIEURS
PERISCOLAIRE - Rentrée 2016

Annexe au règlement de fonctionnement périscolaire 2016-2017

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	QF 0 € à 400 €	QF 401 € à 800 €	QF 801 € à 1200 €	QF 1201 € à 1600 €	QF Supérieur à 1601 €
Matin 7h à 8h20	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,49 €	3,85 €
Garde midi 11h45 à 12h15	1,28 €	1,39 €	1,51 €	1,63 €	1,74 €
Midi 12h15 à 13h30*	4,48 €	4,88 €	5,48 €	5,71 €	6,10 €
Soir 15h30 à 18h30 Tarif à l'heure	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,49 €	3,85 €

* A ce tarif il faut ajouter le prix du repas (3,51 €)

Mercredi	QF 0 € à 400 €	QF 401 € à 800 €	QF 801 € à 1200 €	QF 1201 € à 1600 €	QF Supérieur à 1601 €
Garde midi 11h30 à 12h15	1,28 €	1,39 €	1,51 €	1,63 €	1,74 €
Midi 12h15 à 14h00*	4,48 €	4,88 €	5,48 €	5,71 €	6,10 €
TAP 14h00 à 17h00	5,50 €	6,00 €	6,50 €	6,98 €	7,70 €

* A ce tarif il faut ajouter le prix du repas (3,51 €)

Objet : Retrait de la commune du Syndicat d'électricité de Pontarlier

Le **Syndicat d'électricité de Pontarlier (SYEP)** est un syndicat de communes qui regroupe les 10 communes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) et 10 communes de la Communauté de Communes du Mont d'or et des Deux Lacs (CCM2L).

CCGP		CCM2L	
Commune	Représentant	Commune	Représentant
Chaffois	Bernard VUITTENEZ	Les Fourgs	Bertrand TYRODE
La Cluse et Mijoux	Yves LOUVRIER	Les Grangettes	Christian BILLOD MOREL
Dommartin	Dominique VACHER	Jougne	Jérôme CORDIER
Doubs	Pascal LONCHAMPT	Malbuisson	Christophe PODICO
Les Granges Narboz	Gérard LAITHIER	Malpas	Dominique CHARDON
Houtaud	Daniel D'HOUTAUD	Montperreux	-
Pontarlier	Daniel DEFRAISNE (Président)	Oye et Pallet	Christian COSTE
Sainte Colombe	Rock MAURO	La Planée	Michel SEGUIN
Verrières de Joux	Carlos DIAS	Remoray	-
Vuillecin	Jacques BOYRIE	Saint Point Lac	Maurice VUILLARD

Ce syndicat adhère ensuite au **Syndicat mixte d'énergies du Haut Doubs (SYDED)** dont l'objet est d'effectuer les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, de contrôler la concession d'électricité avec ERDF et peut exercer des prestations de service pour le compte de ses membres dans les domaines de l'éclairage public, de la production et distribution d'énergie, d'assistance pour la production, la transformation, le transport, la distribution et l'utilisation des énergies fossiles, etc.

Afin de rationaliser la gestion de la compétence « distribution d'électricité », les 10 communes de la CCGP ont demandé leur retrait au SYEP pour pouvoir transférer cette compétence à la CCGP.

Par une délibération en date du 22 juin 2016, le comité syndical du SYEP a validé ce retrait pour l'ensemble des communes concernées. Cette délibération a été notifiée à l'ensemble des communes par un courrier en date du 8 juillet 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19, les communes membres du SYEP disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce retrait, sachant que leur silence vaut avis défavorable au retrait.

Le retrait des 10 communes n'entraîne aucune conséquence financière ou patrimoniale tant pour le SYEP que pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider le retrait des 10 communes du SYEP,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute démarche permettant d'achever cette procédure de retrait.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De valider le retrait des 10 communes du SYEP,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute démarche permettant d'achever cette procédure de retrait.

Objet : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Objet : Equipements sportifs – Aide régionale « BTP » - Convention

Le Maire expose au conseil que l'opération de rénovation des vestiaires s'inscrit dans un programme cofinancé par la Région et le Département au titre du plan de soutien au BTP.

Le Département, guichet unique, attribue une aide de 11 723 € à la commune (50% de la part de la Région, 50% de la part du Département).

Il est proposé au conseil une convention entre le Département et la commune, ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention entre le Département du Doubs et la commune, qui définit les conditions dans lesquelles un soutien est apporté à la collectivité à hauteur de 11 723 € pour la rénovation des vestiaires.
- s'engage à achever la réalisation des travaux au 30 septembre 2016.
- autorise le Maire à la signer.

Objet : Décision modificative budgétaire général – solde opération Syded / place de la mairie

Le Maire expose qu'il est nécessaire de soumettre au Conseil municipal une décision modificative budgétaire afin d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations de clôture des travaux réalisés par le SYDED pour l'enfouissement des réseaux secs Place de la Mairie (travaux réalisés sur les exercices 2012 à 2013).

Aussi, il convient de modifier les prévisions budgétaires 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Section	Dép/Rec	Intitulé	Chap/art	Prévu 2016	Opération sur crédits inscrits au BP 2016 Objet de la présente DM		Inscription BP 2016 compte tenu de la présente DM
				(a)€	+ -	(b) + ou - €	(a) + (b)
invest	Rec	Opérations patrimoniales immobilisations en cours	041/238	0.00 €	+	17 804.00 €	17 804.00 €
invest	Dép	Opérations patrimoniales Immobilisations En cours	041/ 2315	0.00 €	+	21 904.00 €	21 904.00 €
Invest	Rec	Opérations patrimoniales subventions d'invest.	041/ 1326	0.00 €	+	4 100.00 €	4 100.00 €

Le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°1 au budget général comme détaillée ci-dessus.

OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 - Budget Caveaux 2016
Reprise du déficit d'investissement de clôture 2015

Le Maire expose qu'il est nécessaire de soumettre au Conseil municipal une décision modificative budgétaire afin de rectifier le montant inscrit au BP Caveaux 2016 au compte D001 solde d'exécution reporté.

En effet, le déficit d'investissement de clôture s'établit à 6 770.13 € alors que la somme de 6 772.00 € a été inscrite au BP. Cette différence supérieure à 1 € fera opposition à l'édition du compte de gestion 2016 ; aussi, il convient de modifier les prévisions budgétaires 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Section	Dép/Rec	Intitulé	Chap/art	Prévu 2016	Opération sur crédits inscrits au BP 2016 Objet de la présente DM		Inscription BP 2016 compte tenu de la présente DM
				(a)€	+	(b) + ou - €	(a) + (b)
invest	Dép	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	D 001	6 772.00 €	-	1.00 €	6 771.00 €
Invest	Rec	Total des opérations pour le compte de tiers	4582	6 772.00 €	-	1.00 €	6 771.00 €

Le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°1 au budget caveaux comme détaillée ci-dessus.

Objet : Indemnité gardiennage de l'Eglise – Année 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des circulaires ministérielles notamment celle du 30 mai 2016, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé à 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité au gardien.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide que l'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 474.22 €, au profit du gardien résidant dans la commune Madame Elisabeth BARRET.

Objet : Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent spécialisé des écoles maternelles

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 16 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'ATSEM à temps non complet à raison de 540 heures annuelles.

Compte tenu de l'évolution des effectifs et des besoins, il est nécessaire de modifier à la hausse la durée du travail attachée à cet emploi, étant entendu que la hausse projetée n'excède pas 10 %.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la modification du poste.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide que le poste d'ATSEM à temps non complet fait l'objet, à compter du 25/08/2016 de la modification suivante :
 - Temps de travail : 684 heures annualisées

- charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires avec le Centre de Gestion.

Objet : Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) – Année 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la Présidente du Conseil Départemental du 20 juillet 2016 qui expose les objectifs du Plan Départemental d'Action pour le logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) co-piloté par l'Etat et le Département.

Le PDALPD, pour la période 2012 à 2016, a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans leur logement des personnes en difficulté.

Parmi les outils opérationnels de ce plan figure le FSL.

Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le budget nécessaire au FSL est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des Collectivités Locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Département sollicite la commune afin qu'elle apporte sa contribution en faveur des ménages les plus en difficulté, à hauteur de 0.61 € par habitant soit $0.61 \text{ €} \times 934$ (population municipale) = 569.74 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de ne pas contribuer au Fonds de Solidarité pour le logement.

Objet : Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) – Année 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la Présidente du Conseil Départementale du 20 juillet 2016 qui expose les objectifs du Plan Départemental d'Action pour le logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) co-piloté par l'Etat et le Département.

Le PDALPD, pour la période 2012 à 2016, a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans leur logement des personnes en difficulté.

Parmi les outils opérationnels de ce plan figure le FAAD.

L'intervention du FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière. Ce fonds est alimenté par la contribution du Département et par les participations volontaires des communes et leurs groupements, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de gestionnaires du 1 % logement et d'établissements prêteurs.

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Département sollicite la commune afin qu'elle apporte sa contribution en faveur des ménages les plus en difficulté, à hauteur de 0.30 € par habitant (soit 0.30×934 (Population municipale) = 280.20 €).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas contribuer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Objet : Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal, conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, volumes d'eau distribués ;
- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

Après consultation des documents présentés, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Prend acte et approuve** le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2015,
- **Dit** qu'un exemplaire du présent rapport sera adressé, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet par le Maire conformément à l'article D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable - Exercice 2015 est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Objet : Activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier 1^{er} semestre 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte **au moins deux fois par an** au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- En complément des exposés faits lors des séances précitées, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier au 1^{er} semestre 2016, présentée par les délégués de la commune.

Décisions du Maire :

Décision 16/2016 – Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété cadastrée :

- AA n° 329 – 7 rue du Vieux Chalet - d'une contenance de 1 053 m²
- AA n° 328 – 7 rue du Vieux Chalet - d'une contenance de 239 m²
- AA n° 149 – En Basson - d'une contenance de 113 m²
- AA n° 148 – En Basson - d'une contenance de 179 m²

Décision de ne pas exercer le droit de préemption.

Décision 17/2016 – Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété cadastrée :

- AB 321 – 44 rue du Terroir - d'une contenance de 832 m²

Décision de ne pas exercer le droit de préemption.

Commune de CHAFFOIS

Décision 18/2016 – Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété cadastrée :

- AB 90 – 101 rue Royale - d'une contenance de 989 m²

Décision de ne pas exercer le droit de préemption.

Décision 19/2016 – Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section :

AB 309 – 41 rue du Terroir – 986 m²

Décision 20/2016 – Réfection complète du plancher de l'Eglise – Marché S3P

Travaux de réfection complète du plancher de l'Eglise, montant de 1 568.20 € HT et 1 881.84 € TTC

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

Pas de compte-rendu fait lors de cette séance.

Questions diverses :

- **Rue du Mont : M. Petite quitte la salle**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que par courrier du 5 septembre 2016, le Tribunal Administratif a communiqué une copie de la requête présentée pour M. Jean-Claude Cerrato au sujet du contentieux Rue du Mont.

La Commune dispose de 60 jours pour présenter un mémoire.

Il est simplement rappelé qu'à ce jour, le Conseil Municipal du 13 juin 2016 a pris des délibérations DE PRINCIPE portant sur les PROJETS de désaffectations, déclassement et transfert dans le domaine privé de la commune de parcelles rue du Mont, puis sur les PROJETS de ventes de terrains d'aisance.

Les différentes opérations n'ont à ce jour, rien de définitif.

- **Commune Nouvelle :**

Le Maire présente les diverses possibilités de créations de communes nouvelles : la fusion n'est possible qu'entre deux territoires ou plus qui se jouxtent. En l'occurrence Chaffois pourrait se joindre à Houtaud, Granges-Narboz, et Sainte Colombe.

- **Demande d'acquisition de terrain :**

Le Maire fait lecture du courrier de M. Droz-Barthelet qui fait la demande d'acquisition de terrain située rue des Rochettes AA 325.

La commission urbanisme se rendra sur place.

- **Club sportif de Football :**

Le Maire fait lecture :

- **du courrier du Président du Club Sportif de Chaffois qui remercie la commune pour la rénovation des vestiaires de foot.**
- **Ainsi que le courrier qui présente la meilleure progression du club de jeunes.**

- **Vente de bois** : la vente de bois aura lieu le 7 octobre en mairie, les documents détaillés des ventes de bois seront disponibles après le 23 octobre 2016 en mairie.
- **Travaux Eglise** : Le Maire explique que les travaux de peinture de l'Eglise sont en cours. Une messe aura lieu le 18 décembre à 10h30 et sera suivi du verre de l'amitié offert par le Diocèse.
- **Inauguration du restaurant du Gounefay** : invitation de la commission le 18 octobre 2016.
- **M. Maxime Wenger** informe le conseil municipal que n'étant plus domicilié à Chaffois depuis le 28 juillet, il remet sa lettre de démission du conseil municipal à M. Le Maire.
Il remercie l'ensemble du conseil municipal et M. le Maire pour les moments de partage et cette bonne expérience.

La séance est levée à 20h05

Le Maire
Raymond PERRIN

Le Secrétaire de séance
Gaëlle GOFFREDO

Séance n°07 – Conseil Municipal du 19 septembre 2016

Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :

N°		Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
-	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2016		X
1	Accueil périscolaire tarification	X	
2	Retrait de la commune du syndicat d'électricité de Pontarlier	X	
3	Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	X	
4	Equipements sportifs – Aide régionale « BTP » - Convention	X	
5	Décision modificative n°1 budget général – solde opération Syded / place de la mairie	X	
6	Décision modificative n°1 budget caveaux – reprise déficit d'investissement de clôture 2015		
7	Indemnité gardiennage de l'Eglise – Année 2016	X	
8	Emploi de l'agent spécialisé des écoles maternelles	X	
9	Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) – Année 2016	X	
10	Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) – Année 2016	X	

Commune de CHAFFOIS

11	Rapport de l'eau 2015		
12	Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier – 1 ^{er} semestre 2016	X	
13	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations		X
14	Compte rendu des commissions communales et intercommunales		X
15	Questions diverses		X

Séance n°07 – Conseil Municipal du 19 septembre 2016

Emargements

Nom prénom	Signature	Nom prénom	Signature
Raymond PERRIN		Christophe PETIT	
Philippe TRUCHE		Christiane LACROIX	
Nicolas BARBE	Absent donne pouvoir à Philippe TRUCHE	Frédéric PREVALET	
Bernard VUITTENEZ		Peggy LONCHAMPT	
Gaëlle GOFFREDO		Joël PERRIN	

Pascal MINARY		Julien MAIRE	
Maxime WENGER		Estelle TAILLARD	